

La LETTRE du maire

Chaumes en Brie – mai 2021 – Edition n° 17

Avec le printemps qui a enfin fait son apparition, j'espère que cette période, toujours compliquée, vous apparaîtra moins difficile à vivre.

Je ne vais pas m'attarder sur la crise sanitaire qui continue de bouleverser notre quotidien. Le sujet est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas ajouter ma voix à tous ces débats qui peuvent paraître anxiogènes pour un grand nombre d'entre nous. Mais je souhaite simplement souligner l'implication sans faille du CCAS dans le déroulement de la campagne vaccinale. Vous en lirez les détails plus loin.

Avril est le mois du vote du budget de la commune. Les efforts de gestion réalisés ces dernières années ont permis de dégager un excédent de plus de 550 000 € pour 2020. Même si nous pouvons nous en féliciter, il nous faut rester prudents car la situation financière de Chaumes reste fragile.

Cette année encore nous votons un budget sans augmenter les taux d'imposition communaux. C'est l'engagement que nous avons pris devant vous et auquel nous nous astreignons chaque année, quelles que soient les difficultés.

Nous avançons malgré le contexte difficile, nous maintenons les perspectives que nous avons tracées et sur lesquelles nous nous sommes engagés l'année dernière. Pour pouvoir obtenir ces résultats, j'ai la chance de m'appuyer sur des services municipaux compétents et sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt général. Je les en remercie sincèrement.

Le 31 mars, le Conseil municipal a délibéré sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durables), sur lequel repose le projet de PLU (plan local d'urbanisme) qui sera arrêté le 15 juin 2021. La situation sanitaire nous empêche de présenter ce projet lors d'une

réunion publique, toutefois vous pouvez en prendre connaissance sur la plaquette de présentation jointe à cette lettre. Vous pouvez consulter les différentes pièces du dossier exposées en mairie, où un registre est à votre disposition pour formuler vos remarques et/ou vos questions **avant le 31 mai 2021**.

Vous pouvez également nous les transmettre par courriel à l'adresse suivante : plu@chaumes-en-brie.fr.



Je sais la lassitude qui a gagné nombre d'entre nous. Je sais les difficultés qu'ont rencontrées ou que rencontrent certains. Et pourtant, ce sont des mots résolument optimistes que je souhaite vous transmettre. Je crois en notre capacité collective à surmonter cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique s'allègeront dans les mois à venir.

Pour le moment, nous devons rester prudents, maintenir en toutes circonstances les gestes barrières, comme le port du masque, pour nous protéger mutuellement.

Je vous souhaite à tous un excellent printemps. Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent. Je vous laisse découvrir cette nouvelle édition de la Lettre du Maire, et reste, comme l'ensemble de mon équipe, toujours à votre écoute.

Votre maire
François VENANZUOLA
F. Venanzuola

Dans ce numéro



- ▶ Page 2 : 3^e tranche des travaux de voirie - Sécurisation des abords des écoles - Nos jeunes Calmétiens - Sport santé séniors
- ▶ Page 3 : Le CCAS et la campagne de vaccination - Le bus itinérant de la mission locale - Le nouveau site internet
- ▶ Page 4 : Des nouvelles du SIETOM - Aide aux projets de rénovation énergétique - La commune recrute - Les élections régionales et départementales

PUBLICATION DE LA MAIRIE
DE CHAUMES-EN-BRIE
PLACE FOCH
77390 CHAUMES-EN-BRIE
www.chaumesenbrie.fr

 Mairie de Chaumes en Brie

Plan triennal de réfection de la voirie : 3^e tranche

Malgré les incertitudes de la période inédite que nous vivons depuis maintenant plus d'un an, la 2^e tranche des travaux, programmée en 2020, a globalement été réalisée comme prévu. Nous remercions l'entreprise COLAS pour sa réactivité.

Sauf évolution défavorable obligeant à modifier le programme, les travaux de la 3^e tranche vont débuter très prochainement. Ils concernent les rues Massuard, Taillard, Nicolet, de la Tourelle et le chemin de Bréjon.

Nous remercions les riverains concernés de leur patience. Nous sommes conscients des désagréments occasionnés mais chacun reconnaîtra que de tels travaux, négligés depuis quelques années, sont nécessaires.

A l'issue des travaux, la rue Nicolet sera aménagée pour une circulation alternée afin de réduire la vitesse. En concertation avec certains riverains, le projet a été matérialisé au sol. Il tiendra compte des remarques faites.

Sécurisation des abords des écoles

Ces dernières années, nous avons pu constater une augmentation de la circulation automobile autour de l'école élémentaire. Aux heures d'ouverture, alors que les enfants se trouvent sur la place de la mairie, des comportements parfois dangereux sont fréquemment observés. Cela va du stationnement anarchique autour de la place au non respect du sens de circulation sur le parking. Nous vous rappelons que l'entrée se fait par la rue Carnot et la sortie devant le monument aux morts.



Afin de sécuriser cet espace, notamment pour nos jeunes Calmétien(ne)s, il nous a semblé indispensable de limiter fortement la circulation des véhicules dans cette zone. La rue Carnot est à sens unique sur toute sa longueur. Nous avons donc aménagé un stop au bout de la rue. Il matérialise l'impossibilité de s'engager dans cette rue et interdit ainsi définitivement l'accès du parking à contresens. Un aménagement fleuri sera réalisé sur le côté du trottoir.

Nos jeunes Calmétien(ne)s



► Inscriptions vacances d'été au centre de loisirs

Les vacances d'été débuteront le mardi 6 juillet au soir. Les réservations du centre de loisirs sont ouvertes sur votre espace familles.

Vous avez jusqu'au 6 juin pour effectuer vos premières réservations.

► Inscriptions écoles maternelle et élémentaire

Les dossiers d'inscription en petite section de maternelle (enfants nés en 2018) et en CP pour l'élémentaire, sont disponibles et à retirer à l'accueil de la mairie.

Ils devront être retournés complets* en mairie dès que possible. Les familles seront ensuite contactées par la directrice de l'école concernée.

**Attention aucune photocopie ne sera faite en mairie.*



► Dossier services jeunesse

Les nouveaux dossiers d'inscription pour la cantine, centre de loisirs et l'étude dirigée sont à retirer en mairie. **Date limite de retour et d'inscription le 20 août 2021.**



► Séjour enfants/ados de la CCBRC

Cette année encore, la communauté de communes propose des séjours à nos enfants pour cet été. Une opportunité de belles vacances ! Tous les renseignements se trouvent à l'adresse suivante :

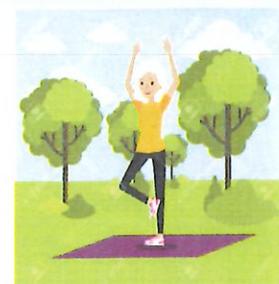
<https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/mes-services/enfance/sejours-ete/>

Sport santé seniors

Ça y est, l'hibernation s'achève et les activités vont enfin reprendre ! Charline, votre éducatrice médico-sportive de Centre 77 vous propose de reprendre (ou de commencer !) les séances de sport santé à destination des personnes retraitées.

Elles se dérouleront en extérieur à partir du 7 juin et jusqu'au 30 août dans un premier temps (13 séances pour 50 euros).

Si vous êtes intéressés par ce bon moment de bien-être et de bonne humeur, n'hésitez pas à contacter la mairie au 01.64.25.00.00.



La participation du CCAS à la campagne de vaccination



La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté début mars pour les personnes de plus de 75 ans ou présentant des pathologies à risque.

Comme il s'est avéré compliqué d'obtenir un rendez-vous, le CCAS a naturellement proposé son aide pour effectuer la démarche en ligne ainsi que pour accompagner ces personnes souvent à mobilité réduite. Une belle entraide s'est mise en place pour pouvoir les emmener dans les centres de vaccination (Melun, Brie-Comte-Robert, Marne-La-Vallée) grâce à des élus et des Calmétiens engagés. Plus de 150 rendez-vous ont pu ainsi être pris et une cinquantaine de personnes véhiculées.

La vaccination s'ouvre progressivement à d'autres catégories, en fonction de l'âge ou de la profession. Les autorités sanitaires informent régulièrement, via les médias, sur les vaccins recommandés selon l'âge ou la situation.

Si vous êtes concernés par la vaccination, plusieurs possibilités s'offrent à vous pour prendre rendez-vous :

- ▶ Sur la Plateforme **Keldoc** (centres de vaccination de Melun, Brie-Comte-Robert, Savigny-le-Temple ou Combs-la-Ville) pour les vaccins Pfizer et AstraZeneca ;
- ▶ Sur la Plateforme **Doctolib** (centres de vaccination de Marne-La-Vallée, Pontault-Combault ou Coulommiers), pour les vaccins Pfizer et AstraZeneca ;
- ▶ Chez votre **pharmacien** ou votre **médecin**, pour les vaccins AstraZeneca et Janssen.

Pour tout renseignement ou en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la mairie au 01.64.25.00.00 pour qu'elle vous aide à prendre rendez-vous.

Le bus itinérant de la mission locale

La mission locale de Melun nous a proposé d'adhérer à leur nouveau projet « Mon quartier mon projet » en direction de nos jeunes.

Cette action expérimentale et innovante a pour objectif d'aller à la rencontre des jeunes afin de les informer sur tous les sujets qui les concernent, mais aussi leur proposer d'être accompagnés et soutenus financièrement dans la mise en œuvre d'un projet collectif qui leur tient à cœur. Des activités culturelles, sportives ou artistiques sont également proposées.

Le 5 mars dernier, le bus itinérant dédié à ce projet s'est installé sur la place de la mairie. Deux personnes sont venues à sa rencontre. Nous espérons attirer plus de monde lors de sa prochaine venue. N'hésitez pas à en parler autour de vous !



Le nouveau site internet



Comme nous l'avions déjà évoqué le site internet nécessitait une refonte complète pour permettre :

- ▶ un accès rapide et une recherche plus intuitive
- ▶ une adaptation aux différents supports de consultation : smartphone ou tablette.

C'est chose faite. Depuis le 3 mai, le nouveau site est accessible, à une adresse plus simple : www.chaumesenbrie.fr

L'ergonomie du site et le design plus moderne permettent une mise à disposition rapide des informations nécessaires à la vie calmétienne.

Le site est encore en construction et certaines rubriques ne sont pas complètes, mais de nouveaux éléments sont ajoutés régulièrement.

Des nouvelles du SIETOM



En octobre 2020, le SIETOM renouvelait son bureau : le Président sortant, Monsieur Rodriguez, a été reconduit et Monsieur Bonvoisin, adjoint au maire, a intégré le bureau.

Reconstruction de l'usine de Gretz : Pour rappel, en janvier 2019, un incendie a ravagé l'usine de Gretz. Depuis, une négociation a été engagée avec les compagnies d'assurance portant sur le montant des indemnités de reconstruction. Celles-ci viennent enfin d'être obtenues, mais les normes environnementales ayant évolué, une réflexion doit être engagée afin que la nouvelle usine soit en conformité.

Acquisition d'équipement moins polluant et silencieux : Dans une démarche écologique, le SIETOM va faire l'acquisition de bennes à ordures fonctionnant au GNV (Gaz naturel pour véhicules). Les camions seront alimentés par la station GNV poids lourds installée dans la ZI de Tournan.

Projets de rénovation énergétique

La communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux propose un guichet unique pour vous guider dans vos projets de rénovation énergétique : Le SÛRE

Une conseillère énergie est à votre disposition. Elle vous accompagnera de manière globale dans la réalisation de votre projet : conseils, diagnostic, formulation du besoin, estimation des aides financières dont vous pouvez bénéficier, aide à la consultation des devis, suivi des performances post travaux, ...

Le conseiller Maîtrise de l'énergie mis à disposition par la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, délivre des conseils **NEUTRES OBJECTIFS et GRATUITS** sur la rénovation énergétique du bâti à destination des particuliers et des professionnels.

POUR CONTACTER VOTRE CONSEILLER :
01 60 66 67 63
sure@ccbrc.fr



Dépôts sauvages : Le 23 avril, s'est tenue la première commission traitant de ce sujet. L'objectif est de trouver des solutions efficaces à ces problèmes récurrents qui ont représenté un coût important pour les communes en 2020 : 24 000 € pour Chaumes !

TEOM : Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ont légèrement diminué cette année, bien que nos déchets aient été traités dans des usines extérieures à notre syndicat, suite à l'incendie.

Une première ressourcerie va être créée à Pontault-Combault pour récupérer, recycler et valoriser des objets encore utilisables. Par la suite, chaque déchetterie du SIETOM devrait en être équipée.

Améliorons notre TRI ! Nos flux (ordures ménagères et tri sélectif) ont été contrôlés : 14% de refus constatés. C'est encore trop : Il faut faire des efforts.

Pour tout renseignement : <https://www.sietom77.com> et la page Facebook : **SIETOM77**.

La commune recrute

► Job d'été

Nous recherchons quatre jeunes Calmétiens motivés, âgés d'au moins 18 ans, pour renforcer l'équipe des services techniques en juillet et en août (deux en juillet et deux en août). Le poste consistera en l'entretien des espaces verts (désherbage, ramassage des tontes...), des rues de Chaumes et des bâtiments communaux.

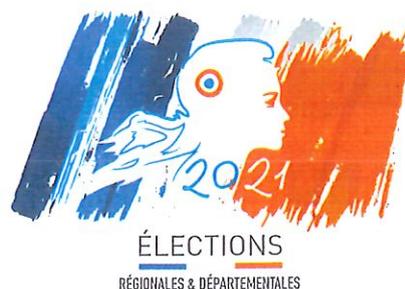
► Agents polyvalents aux services techniques

La commune recrute deux agents polyvalents des services techniques en CDD.

Déposez vos CV et lettre de motivation en mairie à l'attention du service DRH.

Elections

Les élections **régionales et départementales** prévues en mars ont été reportées en raison de la crise sanitaire. Le scrutin est donc décalé aux dimanches **20 et 27 juin 2021**.



Spécial BUDGET

Supplément de la lettre du Maire n° 17 de mai 2021

Un budget : des dépenses et des recettes ...

Les dépenses

Indépendamment des dépenses liées aux services, la commune doit engager un certain nombre de dépenses obligatoires :

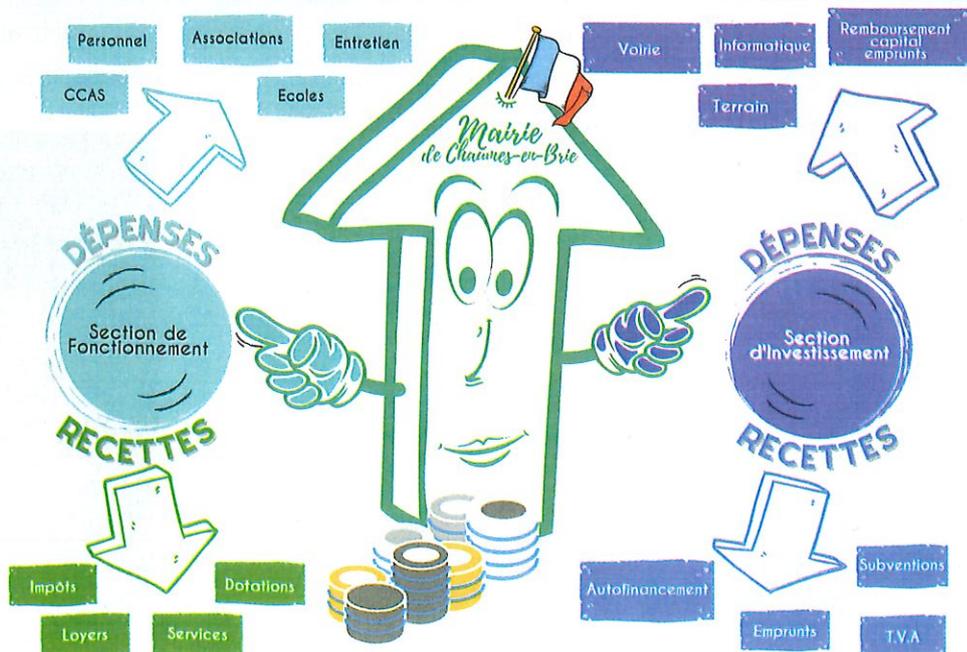
- Les dépenses générées par les écoles publiques : la commune est propriétaire des locaux. Elle assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. Elle rémunère le personnel nécessaire aux services publics (ATSEM, personnel de cantine, etc.)
- Les dépenses liées à l'urbanisme, la voirie, la conservation du patrimoine
- Les dépenses engendrées par les activités relevant de la police municipale (salubrité, tranquillité, sécurité, gestion du cimetière, etc.)
- Les dépenses exercées au nom de l'Etat (état-civil, élections, etc.)
- Les dépenses liées au fonctionnement des services municipaux, au remboursement de la dette et des intérêts d'emprunts.

Les recettes

Les recettes permettant de financer les dépenses sont de trois ordres :

- Les recettes fiscales (impôts locaux directs et indirects)
- Les recettes non fiscales
 - Dotations de l'État et subventions d'autres collectivités (Conseils départemental et régional) notamment pour les programmes d'investissements
 - Recours à l'emprunt pour financer uniquement les investissements
 - Recettes complémentaires (loyers, ventes diverses)
 - L'autofinancement (excédent de fonctionnement) qui sert à financer les investissements.

... deux sections : fonctionnement et investissement



Le supplément "Spécial BUDGET" a pour but de vous familiariser avec les finances communales : Comment est composé le budget de la commune ? Quelles sont ses dépenses ? d'où viennent les recettes ?

Il a également pour ambition de vous montrer les efforts de l'équipe municipale pour en maîtriser la gestion.

Comme vous pourrez le constater, la situation se redresse depuis 2018.

Malgré tout, il ne faut pas encore parler de victoire, car la période actuelle de la pandémie de la COVID-19 complique la situation, notamment en matière de gestion du personnel, de restauration scolaire et des différents services municipaux.

Pour faire simple, bien que les services municipaux tournent au ralenti, la commune supporte les mêmes charges de personnel, sans pour autant avoir en contrepartie les recettes des services suspendus.

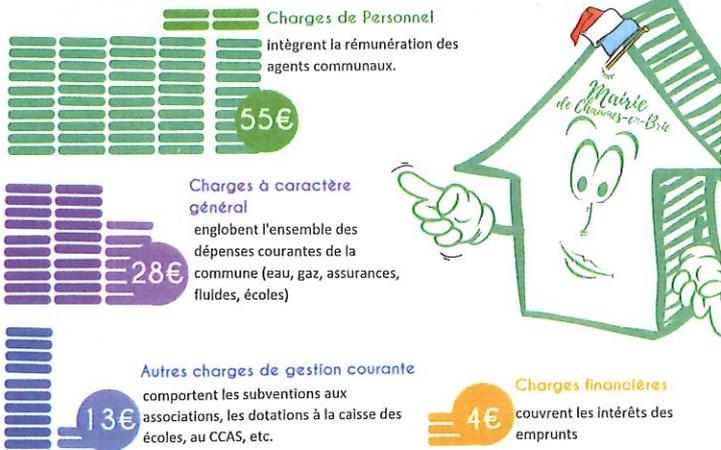
2020 a été l'année du redressement.

2021 sera celle de la continuité d'une gestion rigoureuse, pour soutenir les efforts de l'année écoulée, tout en maintenant une qualité de service. Elle sera aussi l'année de recherche de nouvelles subventions pour nos investissements.

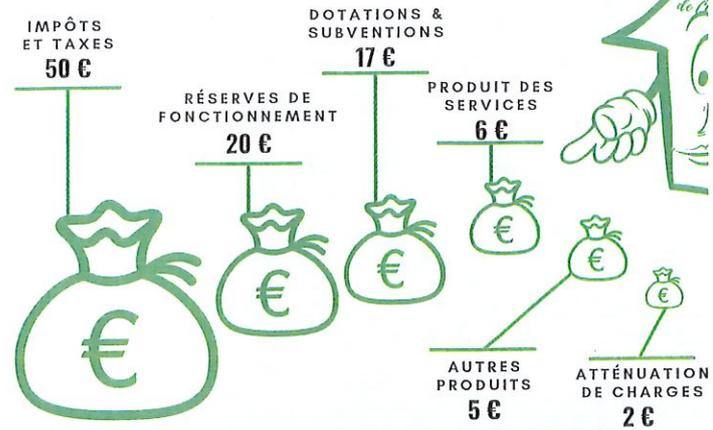
Le budget 2020 : Section de fonctionnement

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement

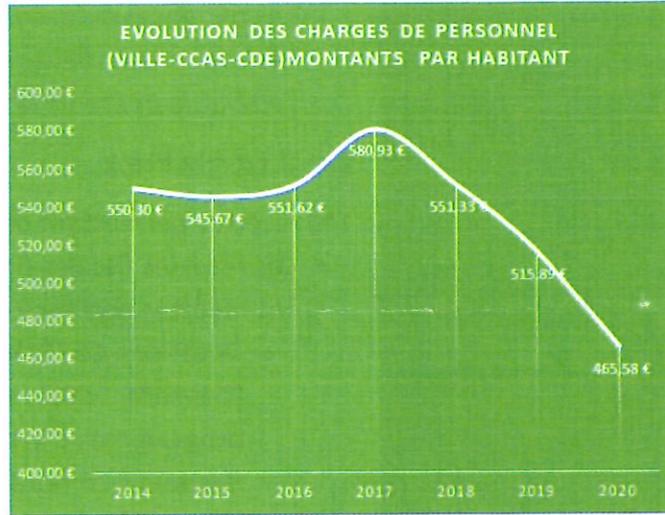
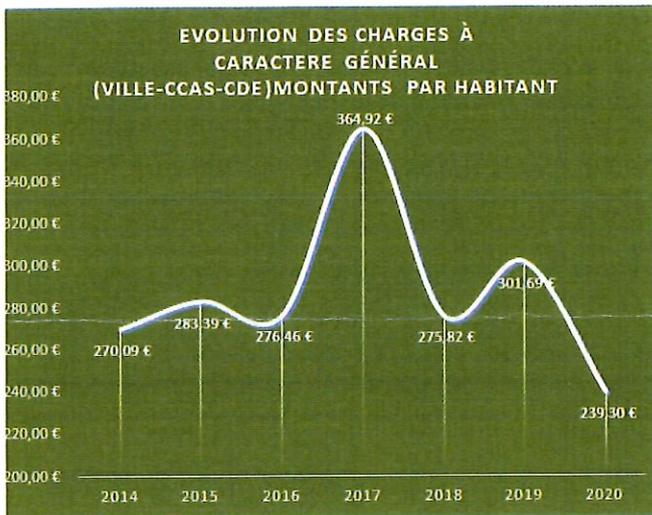
Pour 100 euros de dépenses



Pour 100 euros de recettes



Evolution de certaines charges de fonctionnement

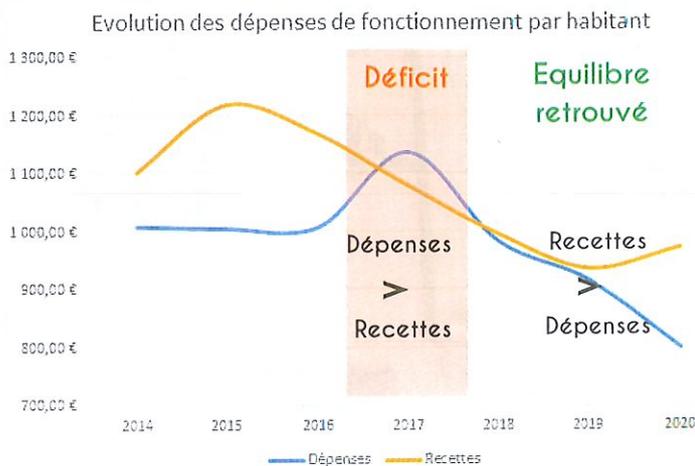


Diminution due à une importante réorganisation des services dont la masse salariale n'était plus maîtrisée avant 2018.

Diminution due à la renégociation des contrats avec les fournisseurs extérieurs.

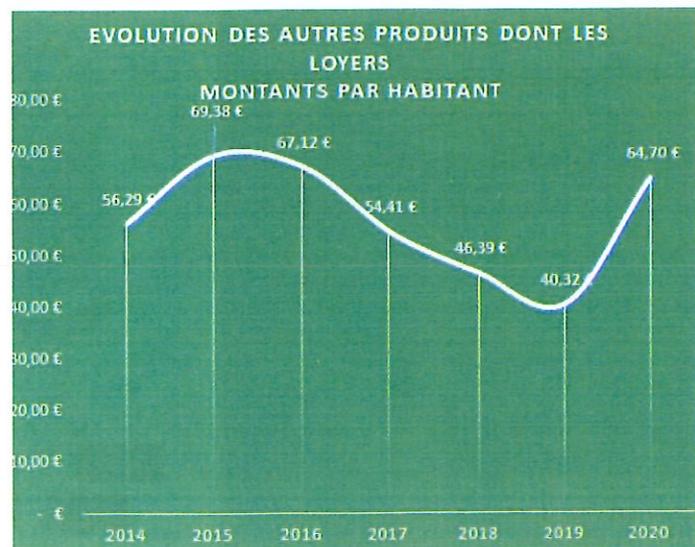
Evolution de la section de fonctionnement

L'évolution de la section de fonctionnement démontre le redressement des finances communales depuis 2018 avec en 2020 des dépenses en baisse (notamment sur la masse salariale) et des recettes en augmentation (principalement les locations d'appartements).



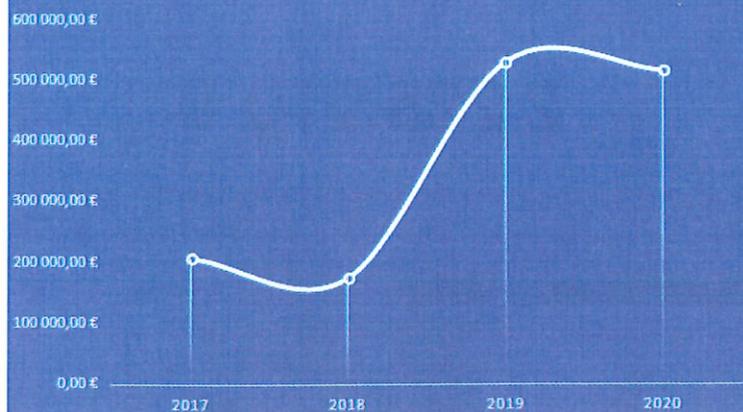
Evolution des recettes de loyers

La baisse observée en 2018-2019 correspond à l'immobilisation des logements le temps des travaux nécessaires à la location.

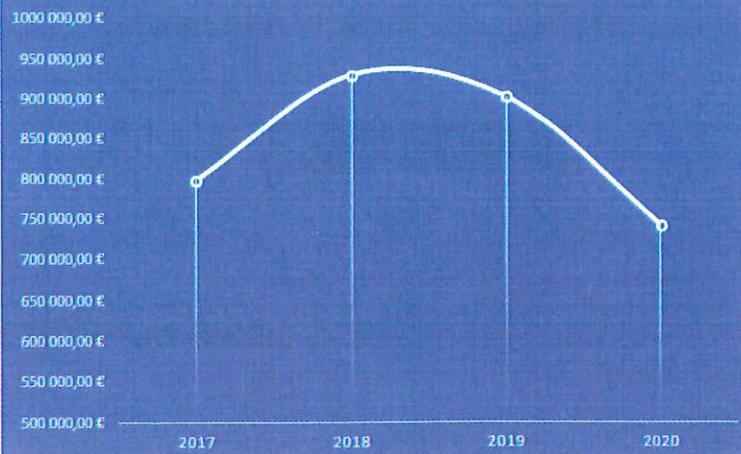


Le budget 2020 : Section d'investissement

DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS



RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENTS



Une forte baisse des dotations de l'Etat

Le graphique ci-dessous retranscrit le désengagement de l'Etat depuis 2015. Même si depuis 2018 les dotations ne baissent plus, on constate une perte de plus de 50% en 6 ans. Pour compenser cette diminution, les élus travaillent efficacement pour bénéficier d'autres dotations ou subventions pour financer certains investissements.

EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT MONTANTS PAR HABITANT



Une fiscalité maîtrisée

En 2018, nous avons mis fin à l'augmentation des impôts engagée dès 2014.

Depuis 2018, seule la progression des bases fiscales, décidée par l'Etat, permet à la commune de bénéficier de quelques recettes supplémentaires.

EVOLUTION DE LA FISCALITÉ MONTANTS PAR HABITANT

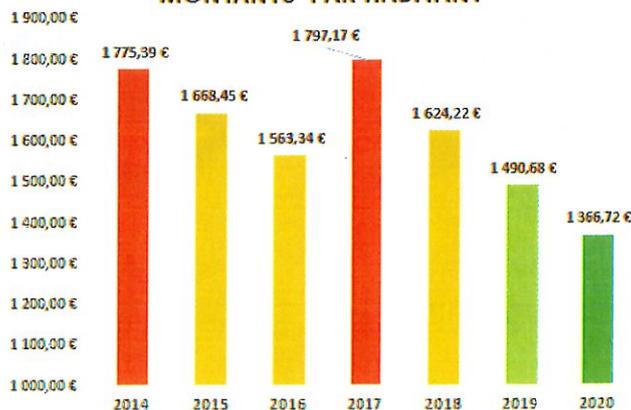


Le désendettement engagé

Depuis 2018, la nouvelle équipe municipale a entamé une politique rigoureuse de désendettement de la commune. Cependant, il faudra dans les années à venir, veiller à conserver une politique d'emprunt raisonnée et maîtrisée.

En 2018, il fallait 107 ans pour rembourser la dette. En 2020, avec les efforts réalisés, qui ont permis de reconstituer la capacité d'autofinancement de la commune, la dette peut se rembourser en un peu plus de 7 années (données issues de la Direction Générale des Finances Publiques).

ENCOURS DE DETTE MONTANTS PAR HABITANT



Section de fonctionnement

3 906 583 €

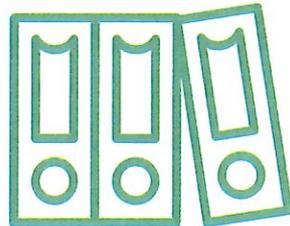
Section d'investissement

2 228 910 €

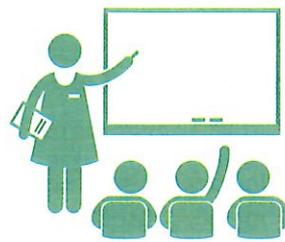
Le Conseil municipal a notamment voté :



un soutien à la vie associative



la création d'une salle d'archives



la création d'une classe numérique (tableau numérique + tablettes)



la rénovation d'un bâtiment - création de 2 logements qui seront loués



l'accessibilité à la mairie et à la salle du Conseil municipal



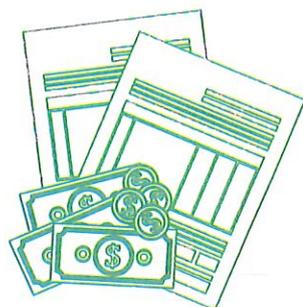
la 3ème tranche du **contrat triennal de voirie**



le remboursement à la CCBRC d'une dette de 400.000 € héritée en 2018



le maintien du même niveau de service public



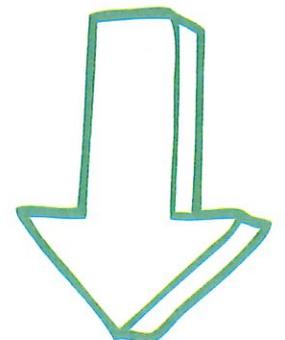
une fiscalité qui n'augmente plus



une maîtrise de la masse salariale



la poursuite du désendettement



la baisse du budget de fonctionnement de 10%